



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMITE REGIONAL

Sud - Provence Alpes Côte d'Azur

SIRET N°412 981 797 00050



Comité Régional de tir à l'arc

Avec le soutien du comité départemental du Var



Le Comité Régional a le plaisir de vous inviter au

Championnat régional de

Tir par équipes CAMPAGNE

Tir de classement par équipes suivi de duels

Samedi 15 Juillet 2023

Domaine des Terres de Saint-Hilaire - OLLIERES (83)

Les équipes sélectionnables seront conformes au règlement consultable sur le site du Comité régional :

<https://www.tirarpaca.fr/saison-2023/actualites-du-club/championnats-regionaux-parcours-par-equipe-1032683>



Les inscriptions au championnat régional par équipes s'effectuent à partir du formulaire sur le lien suivant : <https://bit.ly/3oImsmv>



Le montant des inscriptions par équipe est de 30 euros à adresser par email à : comtapaca@outlook.fr

Règlement

1. Déroulement

Le championnat se déroule sur une journée avec une phase de classement, le matin et des phases finales l'après-midi ou à l'issue de la phase de classement.

2. Constitution d'une équipe Campagne

Le championnat régional par équipes est ouvert aux équipes constituées :

- De 3 archers
 - o d'un même club ou de clubs différents,
 - o d'archers masculins et féminins, masculins ou féminins.

L'équipe campagne, composée de trois archers, **doit** comprendre les trois armes différentes soient :

- o 1 arc poulies (*ou poulies nu*),
- o 1 arc classique,
- o 1 arc nu (*ou arc chasse ou arc droit - tir du piquet bleu et flèches carbone autorisées*).

L'équipe Campagne est constituée de 3 archers tirant du piquet bleu ou du piquet rouge, de catégories d'âge suivantes :

U21 (Junior), Sénior 1, Sénior 2, Sénior 3 (Toutes armes)

L'équipe comprend 3 archers et un capitaine d'équipe (En l'absence de capitaine d'équipe, un archer tireur assurera cette fonction).

Une équipe est constituée, de 3 archers licenciés dans le même club. Seul le capitaine (s'il n'est pas tireur) peut être licencié dans un autre club.

Tous les membres de l'équipe (archers et capitaine) porteront une tenue complète identique du club des archers. Celle-ci sera conforme aux règles de tir à l'arc pour les compétitions officielles et en parcours.

3. Principe de sélection

La sélection au championnat régional par équipe est ouverte à toutes les équipes respectant les règles exposées en § 1, dans et hors région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Le nombre maximal d'équipes sélectionnables est de 24. Les équipes constituées entièrement d'archers de la région sont retenues prioritairement.

La liste des équipes inscrites, sera consultable sur le site du Comité régional : <https://bit.ly/3NfbVcp>.

4. Attribution du titre

L'équipe vainqueur à l'issue des phases finales est déclarée Championne Régionale de tir *Campagne* par équipes. Ce titre sera attribué à l'équipe composée de 3 archers licenciés en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.